

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 5 octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de M. LE BLANC Christian, Maire.

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1ère Adjointe, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3ème adjointe, MM. PANNETIER Stéphane, RICHARD Guy, TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

Excusé : M. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023/38 :

PERSONNEL COMMUNAL : Mise à jour du tableau des effectifs -

Vu l'avis favorable du CST n°23.08.0013 du 08/09/2023 concernant la diminution du temps de travail de l'agent à la garderie, en raison de la suppression des heures de cantine consécutivement à la fermeture de l'école municipale à la rentrée 2023.

Au 1er octobre 2023, le tableau des effectifs du personnel communal est donc modifié comme suit :

* **FILIERE ADMINISTRATIVE** : Sans changement

- Rédacteur : agent non titulaire sur poste à temps non complet à 19/35^{ème} sur 12 mois

* **FILIERE TECHNIQUE** :

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à 12.15/35^{ème} sur 12 mois,

- Adjoint Technique : agent non titulaire à temps non complet à moins de 17,5/35^{ème}.

DELIBERATION N° 2023/39 :

INTERCOMMUNALITE : Candidature au programme "Villages d'avenir" -

Dans le cadre du plan France ruralités, le gouvernement a annoncé le lancement le programme « Villages d'avenir », consistant à installer dans les sous-préfectures « 100 chefs de projets de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires » (ANCT), destinés à jouer le rôle d'assistants techniques locaux aidant les élus à « concevoir et porter leurs projets « Villages d'avenir ». Ce programme est le pendant, dans les territoires ruraux, des programmes Action cœur de ville et Petites villes de demain.

Les communes éligibles au programme sont les communes rurales et les « petites centralités » qui ne font pas déjà partie d'un autre programme. La circulaire précise que les communes intéressées devront se signaler auprès des préfets « d'ici le 15 octobre », la liste complète des communes devant être arrêtée au 31 octobre. La circulaire fixe entre 10 et 15 le nombre de communes suivies par chaque chef de projet, ce qui signifie que seulement 1000 à 1500 communes, à l'échelle nationale, seront labellisées).

Une fois entrées dans le programme, les communes bénéficieront d'un « diagnostic initial », afin d'arrêter « une feuille de route » pour toute la durée du projet. Cet accompagnement consistera notamment à « identifier les moyens de financement publics ou privés », « préparer la réalisation du cahier des charges et la passation des marchés publics » et suivre la réalisation du projet pendant les travaux.

Le dispositif prévoit une articulation avec le soutien d'investissement et les contractualisations locales. L'accompagnement en ingénierie des communes bénéficiaires doit conduire à l'émergence de projets éligibles au soutien d'investissement au titre des dotations mises en œuvre par les préfets, la DETR notamment.

La commune de Saint-Pierre-sur-Erve s'est engagée depuis plusieurs années sur la mise en place d'une stratégie globale de développement et d'attractivité incluant la rénovation de son patrimoine bâti, le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables dans les bâtiments et logements communaux, la création de nouveaux services (Maison d'Assistants Maternelles) et le soutien aux acteurs touristiques. D'autres réflexions sont en cours sur des projets d'aménagement du centre-bourg (stationnement, rétrofitage de l'éclairage public...), d'isolation de ses bâtiments et de proposition de nouveaux services à destination de la population.

La commune travaille également en partenariat avec les communes limitrophes de la vallée de l'Erve sur les projets allant bien au-delà du simple périmètre communal (label du site patrimoine remarquable, itinéraires de randonnée et vélo route, promotion touristique, manifestation, sites, équipements culturels) entre autres.

Autant de projets pour lesquels elle a besoin d'un accompagnement dans leur élaboration, la réalisation d'études, le montage des dossiers de subventions et les marchés publics .

Il est proposé de déposer une candidature au programme « Villages d'avenir », comme le prévoit le dispositif de déposer cette candidature en partenariat avec les communes de la vallée de l'Erve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- APPROUVE la candidature de la commune de Saint-Pierre-sur-Erve au programme « Village d'Avenir ».
- APPROUVE de poser cette candidature en partenariat avec les communes limitrophes de la vallée de l'Erve souhaitant également s'engager dans ce programme.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GESTION DES DÉCHETS - Permanences redevance incitative -

Dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative à compter du 1er janvier 2024, la Communauté de Communes des Coëvrons va réaliser des permanences dans notre mairie afin de distribuer les badges aux administrés :

- Le samedi 28 octobre de 13h30 à 17h30
- Le mercredi 29 novembre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30
- Le mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

La redevance sera constituée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (nombre d'ouverture des conteneurs), soit des forfaits de :

- 147,30 € pour 17 ouvertures pour une personne seule
- 164,40 € pour 26 ouvertures pour deux personnes

DELIBERATION N° 2023/40 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Achat d'un aspirateur pour la garderie -

Vu la nécessité de renouveler l'aspirateur de la garderie,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

=> d'acheter un aspirateur auprès de la société A.Pro Hygiène pour un montant de 280 € HT

=> d'imputer cette dépense d'investissement à l'article 2188.

DELIBERATION N° 2023/41 :

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Renouvellement des drapeaux de pavoiement -

Vu la nécessité de renouveler les drapeaux de pavoiement,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

=> d'acheter 6 drapeaux auprès de la société Mavasa pour un montant de 60 € HT

=> d'imputer cette dépense d'investissement à l'article 2188

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Projet d'évolution des salles communales -

Le projet de remplacement du chauffage au gaz des logements communaux situés place de l'Eglise par un chauffage par géothermie a fourni l'occasion au Conseil municipal de réfléchir à l'opportunité de faire évoluer les salles communales. D'abord envisagée en lieu et place de l'actuelle cuisine, la nouvelle chaufferie a finalement été construite en extension sur le devant de la cuisine et du logement T4. Ce nouveau choix d'implantation présente l'avantage d'éviter d'impacter les associations qui utilisent la cuisine dans le cadre de leurs activités et d'offrir un délai plus conséquent pour poursuivre les réflexions d'aménagement de ce bâtiment.

BÂTIMENTS COMMUNAUX : Point d'avancement des travaux -

Mr le Maire effectue un point d'avancement des travaux en cours sur les bâtiments communaux :

- La toiture du logement T4 est en cours et sera finalisée mi-octobre
- L'installation de géothermie est en cours :
 - Le forage est achevé
 - La dalle est prévue mi-octobre
 - La construction du local chaufferie se fera vers mi-novembre
 - La chaufferie se fera début décembre

DELIBERATION N° 2023/42 :

PATRIMOINE : Renouvellement des panneaux d'entrée d'agglomération des Petites Cités de Caractère -

Vu la nécessité pour les communes homologuées Petites Cités de Caractère de mettre à jour les panneaux d'entrée d'agglomération selon la nouvelle charte nationale,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

=> d'acheter 3 adhésifs auprès de la société DECO72 pour un montant de 187,20 € HT

=> d'imputer cette dépense d'investissement à l'article 2152.

MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES - Point d'avancement sur la MAM -

Une nouvelle réunion d'avancement a eu lieu le 4 octobre en présence de Mme MOTTIER, Responsable territorial de la PMI, de Mme FORET-VETTIER, agent de développement social local de la CAF ainsi que de Christian LE BLANC, Françoise PORTIER, Antoine JOSSET et Cendrine FAGNOT. Deux assistantes maternelles restent associées au projet, la troisième potentiellement intéressée s'étant retirée. A l'occasion de cette réunion, il a été fait état d'un taux de subvention des travaux à hauteur de 80%. Des devis vont être demandés. La commune est invitée à intégrer les jeux extérieurs et le terrassement dans le plan de financement.

FIBRE - Point d'avancement du déploiement -

M. le Maire fait état un rendez-vous avec ORANGE concernant le déploiement de la fibre optique :

- Pour les interventions dans le site patrimonial de la Vallée de l'Erve, des demandes d'autorisations spéciales de travaux ont été déposées par ORANGE pour des projets d'enfouissement
- Pour ce même périmètre, lorsqu'un réseau FREE est disponible, les équipes d'ORANGE se rapprocheront de FREE afin de construire une méthodologie de travail permettant à FREE et MAYENNE FIBRE de collaborer dans ce déploiement
- Pour le bourg, la fibre devrait être déployée fin 2023

DELIBERATION N° 2023/43 :

VIE ASSOCIATIVE – Projet de convention -

La commune compte une importante vie associative qui participe activement à son dynamisme et à son rayonnement. Mme PORTIER présente le projet de convention à destination des associations qui utilisent des biens et services communaux afin d'encadrer ces mises à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SERVICE TECHNIQUE COMMUN : Point sur les travaux réalisés et programmation des travaux à effectuer -

Le service technique va être sollicité pour la taille des haies derrière le monument aux morts ainsi que pour le nettoyage de celui-ci, en prévision de la réfection des dorures par M. Gary CHURCHMAN.

QUESTIONS DIVERSES :

Retrait du lave-linge du gîte

Suite à la décision de ne pas renouveler le sèche-linge, celui-ci ne figurant pas parmi les équipements attendus dans le cadre d'un classement 3 épis, MM. Christian LE BLANC et Christian ADET ont procédé à son retrait de façon à éviter toute déception potentielle aux clients du gîte.

Eclairage public

M. le Maire fait état de la possibilité de procéder au remplacement des installations électriques par des luminaires à LED, en lieu et place de la remise en état à l'identique du parc d'éclairage public abîmé par l'orage de grêle. Cette opération dite de rétrofitage fera l'objet d'un rendez-vous avec *Territoire Énergies 53* le 11 octobre 2023.

Courrier de Mme MITARD-VEYRET

M. le Maire présente la demande de Mme MITARD-VEYRET concernant la possibilité d'apposer une petite plaque sur l'ancienne école en mémoire de son père décédé cet été et dont les parents ont été instituteurs dans la commune et à l'origine de la création de l'auvent. Le Conseil présente ses condoléances et regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande.

Atlas des libellules

L'association Mayenne Nature Environnement informe de l'édition, cette année, du 1er *Atlas des Libellules de la Mayenne*, l'achat se faisant par souscription avant le 15 octobre 2023.

Cérémonie du 11 novembre

Une commémoration de l'Armistice aura lieu le 12 novembre dans notre commune.

Logements communaux

Il va falloir procéder à la réparation de la VMC des logements T4 et T2 dont les conduits sont abîmés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le mercredi 8 novembre 2023 à 19h00